

Séance
ordinaire du 21
mai 2024

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU VINGT ET UNIÈME (21^e)
JOUR DU MOIS DE MAI DEUX-MIL-VINGT-QUATRE (2024) À COMPTER DE
20 H À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE L'HÔTEL DE
VILLE À MONT-JOLI**

PRÉSENTS

M. Martin Soucy, maire,
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

AUSSI PRÉSENTS :

Mme Françoise Virginie Lechasseur, greffière
Mme Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du
maire
M. Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint
M. Steve Corneau, directeur des finances

Aucun (0) contribuable

M. Jérémie Ouellet et
M. Marc Després de la Télévision de La Mitis.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328
de la *Loi sur les Cités et Villes*.

MOMENT DE RÉFLEXION

24.05.260

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public
présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le
truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux
dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été
convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

24.05.261

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 et celui de la séance extraordinaire du 14 mai 2024.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4. Nomination d'un élu à titre de délégué pour la Ville de Mont-Joli à l'assemblée générale annuelle de l'Association touristique régionale de la Gaspésie.

FINANCES

5. Dépôt des états financiers de la Ville de Mont-Joli au 31 décembre 2023.
6. Appropriation et transfert de surplus affecté et non affecté.
7. Autorisation de publication du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2023.
8. Autorisation de paiement de cotisations.
9. Autorisation de versement des dons.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Item 10 retiré

10. Autorisation d'embauche d'une inspectrice au service de l'urbanisme.
11. Attribution de permanence à monsieur William Bérubé à titre d'opérateur réseau.

LOISIRS

12. Autorisation de versement de la contribution financière de la Ville de Mont-Joli au Club école Gymn'As de la Mitis.
13. Résidence du Saint-Rosaire - Autorisation de marche

SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. Autorisation de changement de statut de recrue à pompier à l'essai

URBANISME

15. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 15 mai 2024 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
16. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA –1518-1520, boulevard Jacques-Cartier
17. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA –23, avenue de la Grotte
18. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA –1142, boulevard Jacques-Cartier

AFFAIRES NOUVELLES

19. Période de questions.
20. Clôture et levée de l'assemblée.

24.05.262

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2024 ET CELUI DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 et de la séance extraordinaire du 14 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Labonté

APPUYÉ PAR la conseillère Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 6 mai 2024 à 20 h, tel que rédigé.

IL EST PROPOSÉ par la conseiller Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal du mardi 14 mai 2024 à 19 h, tel que rédigé.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

24.05.263

NOMINATION D'UN ÉLU À TITRE DE DÉLÉGUÉ POUR LA VILLE DE MONT-JOLI À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Labonté

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal nomme monsieur Alain Thibault à titre de délégué pour la Ville de Mont-Joli à l'Assemblée générale annuelle de l'Association touristique régionale de la Gaspésie qui aura lieu virtuellement le 24 mai 2024.

FINANCES

24.05.264

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU 31 DÉCEMBRE 2023

Madame Manon Albert, du Groupe Mallette, présente les états financiers 2023 de la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdits rapports tels que présentés;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Labonté

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal dépose le rapport financier de la Ville de Mont-Joli et le rapport consolidé de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, le tout conformément à la Loi.

24.05.265

**APPROPRIATION ET TRANSFERT DE SURPLUS AFFECTÉ ET NON AFFECTÉ
IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'effectuer les opérations et transferts suivants :

Du surplus affecté vers le surplus non affecté :

- | | |
|---------------------|------------|
| • Parc Richelieu : | 280 000 \$ |
| • Impact pandémie : | 100 000 \$ |

Du surplus non affecté vers le surplus affecté:

• Équilibrage du budget :	200 000 \$
• Achat immobilisations :	100 000 \$
• Développement parc industriel :	500 000 \$
• Développement résidentiel (Lebel/Pelletier) :	500 000 \$
• Développement résidentiel (Joliette) :	100 000 \$
• Projet piscine :	780 000 \$

24.05.266

AUTORISATION DE PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2023

CONSIDÉRANT l'article 105.2.2. de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT le dépôt par le maire de son rapport sur les faits saillants du rapport financier 2023;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Labonté

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la publication du texte du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2023 sur le site internet de la Ville.

24.05.267

AUTORISATION DE PAIEMENT DE COTISATIONS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le 15 avril 2024, la résolution n° 24.04.204 autorisant l'embauche de madame Françoise Virginie Lechasseur;

CONSIDÉRANT QUE madame Françoise Virginie Lechasseur est membre du Barreau du Québec, qu'elle a procédé à son inscription annuelle et qu'elle a défrayé les coûts d'inscriptions;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Dubé

APPUYÉ PAR la conseillère Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'autoriser le remboursement du paiement de la cotisation annuelle au Barreau du Québec, au montant de 2 600.51 \$ incluant les taxes à madame Françoise Virginie Lechasseur, avocate et greffière de la Ville de Mont-Joli et ce, conformément aux conditions de travail des employés cadres de la Ville de Mont-Joli.

24.05.268

AUTORISATION DE VERSEMENT DES DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'autoriser le versement des dons suivant :

Organisme	Objet	Don
La fondation de l'UQAR	Bourse d'excellence	1 000 \$
École du Mistral	Gala Méritas de fin d'année	100 \$
Chambre de commerce	Commandite d'un trou au tournoi	250 \$

et industrie de Mont-Joli/ de golf
Mitis

Cadets de l'air

Parade annuelle

1 760 \$ (location
de
l'amphithéâtre)

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

24.05.269 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UNE INSPECTRICE AU SERVICE DE L'URBANISME

Item retiré.

24.05.270 ATTRIBUTION DE PERMANENCE À MONSIEUR WILLIAM BÉRUBÉ À TITRE D'OPÉRATEUR RÉSEAU

CONSIDÉRANT la résolution n° 23.11.597 adoptée par le conseil municipal le 20 novembre 2023, concernant l'embauche de monsieur William Bérubé, à titre de salarié en période de probation;

CONSIDÉRANT le rapport de madame Marie-Hélène Gauthier, directrice du Service des ressources humaines, daté du 16 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Labonté

APPUYÉ PAR le conseiller Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur William Bérubé soit nommé à titre d'employé permanent, comme Opérateur réseau du Service des travaux publics conformément à l'article 4.01 b) convention collective syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN) et ce, à compter du 13 mai 2024.

LOISIRS

24.05.271 AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU CLUB ÉCOLE GYMN'AS DE LA MITIS

CONSIDÉRANT QUE le Club École Gymn'As de la Mitis a déménagé dans l'ancienne caserne de la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont dû et ont été réalisés par la Club École Gymn'As de la Mitis pour une somme de 7 368.43 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli est toujours propriétaire du bâtiment;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Labonté

APPUYÉ PAR la conseillère Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Mont-Joli verse une somme de 5 000 \$ au Club École Gymn'As de la Mitis à titre de remboursement partiel pour la réalisation des travaux effectués par le Club afin de rendre le bâtiment sécuritaire et propice aux activités de gymnastique pour les jeunes gymnastes de la Mitis.

24.05.272 RÉSIDENCE DU SAINT-ROSAIRE - AUTORISATION DE MARCHE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Mont-Joli autorise la Résidence du Saint-Rosaire à marcher avec ses résidents pour la cause de la sclérose en plaque et ce, le 30 mai 2024 de la résidence à l'Église Notre-Dame-de-Lourdes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

24.05.273

AUTORISATION DE CHANGEMENT DE STATUT DE RECRUES À POMPIER À L'ESSAI

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le changement de statut de recrues pour le statut de pompier à l'essai pour messieurs Jérémie Bouchard-Ouellet et Prince-Kevin Danieles, et ce, rétroactivement au 16 mai 2024.

URBANISME

24.05.274

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 15 MAI 2024 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 15 mai 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Labonté

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

De déposer le procès-verbal de la réunion du 15 mai 2024 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- Trois (3) demandes de PIIA
- Une demande de dérogations mineures

24.05.275

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA –1518-1520, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé une demande pour peindre l'extérieur du bâtiment principal soit le contour des fenêtres en brun, le bas de la façade en noir, les autres murs en brun et les portes en rouge;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est compris dans le secteur urbain traditionnel nécessitant une harmonie avec le corps principal du bâtiment et avec son style architectural;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est soumise au Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Robin Guy

APPUYÉ PAR le conseiller Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise la demande du 1518-1520, boulevard Jacques-Cartier pour peindre l'extérieur du bâtiment principal soit le contour des fenêtres en brun, le bas de la façade en noir, les autres murs en brun et les portes en rouge.

24.05.276

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA –23, AVENUE DE LA GROTTÉ

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé une demande pour construire un escalier en façade avant pour régulariser ses issues accessibles;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est compris dans le secteur urbain traditionnel nécessitant une harmonie avec le corps principal du bâtiment et avec son style architectural;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est soumise au Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Labonté

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise la demande du 23, avenue de la Grotte pour construire un escalier en façade avant pour régulariser ses issues accessibles.

24.05.277

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA –1142, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé une demande pour autoriser le remplacement des couleurs et des matériaux de l'apparence extérieure du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est compris dans le secteur urbain traditionnel nécessitant une harmonie avec le corps principal du bâtiment et avec son style architectural;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est soumise au Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Labonté

APPUYÉ PAR le conseiller Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise la demande du 1142, boulevard Jacques-Cartier pour remplacer les couleurs et les matériaux de l'apparence extérieure du bâtiment principal.

24.05.278

AFFAIRES NOUVELLES

Aucunes affaires nouvelles.

24.05.279

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

24.05.280

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 31

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la présente séance.

SIGNATURES

Martin Soucy
Maire

Françoise Virginie Lechasseur
Greffière